

Anthropologie et droit : cacher sa chevelure, un enjeu méditerranéen ?

Introduction :

Alessandro Ferrari, professeur de droit et religion à l'Université d'Insubria, Côme, Italie

Intervenants :

Anne Fornerod, chargée de recherche CNRS – UMR Droit, religion, entreprise et société, Université de Strasbourg

Jinan Limam, docteure en droit public, maître-assistante de l'enseignement supérieur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage

Nicole Pellegrin, historienne et anthropologue, chargée de recherche honoraire CNRS IHMC/CNRS-ENS, Paris

Introduction :

Le « voile musulman » entre les deux rives de la Méditerranée : de l'histoire religieuse et de la coutume à la redéfinition des paradigmes des rapports entretenus entre politique et religieux

Ces dernières années, la « question du voile musulman » a catalysé le débat politique et juridique européen sans jamais laisser indifférente la rive Sud de la Méditerranée.

Toutefois, il ne faut pas oublier que les débats autour du voile - récurrents au Nord depuis plus d'une trentaine d'année maintenant - s'insèrent dans une histoire beaucoup plus longue qui intéresse tout particulièrement celle de la chrétienté européenne. Cette dernière y a en effet joué un rôle fondamental en favorisant l'émergence d'une pluralité de modes et d'interprétations du port du voile. Celles-ci ont permis la structuration de relations complexes entre le développement croissant de l'autonomie individuelle et des narrations sociétales évolutives.

Du point de vue juridique le voile révèle encore certains aspects de la modernité politique et religieuse européenne. En effet, les États-nations européens ont tenté d'empêcher que cet habit ne prenne la signification d'une menace politique en procédant à sa domestication. Cela s'est fait en réduisant d'une part le voile féminin à un habit ecclésial relevant d'une Église institutionnalisée seule maîtresse de son interprétation et, d'autre part, à une parure relevant d'un libre choix individuel, mais toujours relié à une matrice ecclésiale bien définie.

L'histoire en est bien différente sur la rive Sud où, sans une « Église » qui en aurait le monopole interprétatif, le voile – et le 'dévoilement' – ont joué un rôle politique central dans le processus de modernisation des sociétés. Ainsi, au XIXe siècle le 'dévoilement' des femmes musulmanes était le signe d'une rencontre avec la rive Nord et le début d'un parcours d'émancipation des femmes, un projet commun à toute la Méditerranée. En même temps, ce « dévoilement » pouvait aussi devenir le signe de l'assimilation à un discours colonial hypocrite et violent. Car, parfois, c'était alors le voile qui pouvait garantir l'autonomie et l'indépendance des femmes dans une société donnée. Au XXe siècle le voile est devenu le symbole de la difficulté pour le politique d'être un réel instrument d'inclusion sociale et a permis la réactivation de l'idée que la réponse religieuse pouvait constituer une des solutions à cette crise.

Avec l'enracinement de l'islam en Europe, cette politisation du voile s'est transférée sur la rive Nord. Ce dernier a été de plus en plus perçu comme la preuve d'une impossible double allégeance (à Dieu et à la République). Le « voile musulman » apparaît ainsi comme la représentation des difficultés rencontrées par les États et les sociétés face au défi du pluralisme contemporain. Il met en lumière la difficulté pour l'individu de contrôler l'univers symbolique qu'il (qu'elle !) mobilise, mais aussi la réticence sociale dans l'acceptation de signes « religieux » qui ne sont pas contrôlés par des « religions-Églises », plus rassurantes car mieux identifiées.

Le voile est donc devenu une question cruciale qui permet d'observer les relations complexes entre la garantie nécessaire des libertés individuelle et les nouvelles modes et interprétations collectives de ces libertés. Il permet ainsi d'évaluer l'espace effectif réservé aux « choix » individuels en matière de religion et de conviction et constitue un important baromètre du pluralisme réel. Il révèle enfin la transformation des paradigmes modernes des relations Etat-Eglises, à partir de la question de la laïcité, ainsi que la centralité, à la fois politique et religieuse, de la question féminine.

Le séminaire abordera la question sous différents angles :

1. Archéologie et fondements de quelques voiles « nordistes » chrétiens : Nicole Pellegrin
2. Le hijab dans tous ses états dans le monde arabo-musulman : Jinan Limam
3. La question du voile dans le droit de la rive Nord de la Méditerranée : quelle polysémie – et quelle laïcité ? Anne Fornerod
4. Quelques observations conclusives : Alessandro Ferrari

Nicole Pellegrin

Pour une archéologie de quelques voiles « nordistes » chrétiens

Parure de mode et emblème d'une éventuelle soumission, le voile des femmes est un objet paradoxal et fascinant en terres chrétiennes, de par la longue durée de son port et son rejet récent.

Occasionnellement masculin, le voile a adopté, au cours du temps, des formes diversement enveloppantes, des matériaux pluriels et des significations multiples. Qu'il ait été « clôture portative » comme dans les monastères, vêtue utilitaire pour les travaux des champs ou touche indispensable d'élégance, il fut avant tout le symbole et la marque d'une féminité « respectable » et « protégée », c'est-à-dire subordonnée. Comme ailleurs, ce fut donc un rempart et un étendard.

En refusant de sortir « en cheveux », les femmes suivaient les usages d'une société fortement hiérarchisée qui exigeait de rendre lisibles, à même les corps, nos appartenances de genre, d'âge, de statut, de lieu, etc. Ce faisant, les filles d'Ève et de Marie n'obéissaient à aucune contrainte étatique mais à de très précises et très sévères injonctions d'origine religieuse qui, incessamment reprises par les prédicateurs chrétiens faisaient des hommes, « le chef » de la femme (saint Paul), et du voile, « un joug » nécessaire et intangible (Tertullien).

Peut-être faut-il donc s'interroger sur le retour sporadique, dans la haute couture, d'un accessoire qui, en démocratie, dépend d'un libre choix.

Anne Fornerod

La question du voile dans le droit de la rive Nord de la Méditerranée : quelle polysémie – et quelle laïcité ?

Depuis de nombreuses années, le voile islamique interroge l'ensemble des cadres juridiques européens d'appréhension du fait religieux. Les grands principes communs aux différents droits des religions en vigueur en Europe, tels le principe de neutralité des autorités publiques à l'égard des institutions et activités religieuses et la liberté de religion, ne se traduisent pourtant pas par des réponses similaires, du moins comparables, apportées au port de ce signe religieux, même si une tendance à vouloir le limiter ou l'interdire est observable ici et là. En outre, les États de l'Union européenne partagent une même difficulté – réticence ? – à considérer le voile uniquement comme signe d'une appartenance religieuse, à le dissocier de l'expression d'une culture étrangère.

En France, à partir des années 1980, cette double approche du voile a indéniablement entraîné une profonde évolution des débats relatifs à la laïcité. Depuis, ce principe d'organisation de l'action publique dans le domaine du fait religieux se trouve en effet régulièrement convoqué pour s'articuler non seulement à la laïcité comme reflet d'un rapport historique au religieux tendant à interroger la légitimité de son expression dans l'espace public, mais également à l'enjeu d'intégration sociale auquel le port du voile islamique est associé. De là, la comparaison avec d'autres signes religieux vestimentaires, si elle semble inévitable, nécessite d'importantes nuances.

Jinan Limam

Le hijab dans tous ses états dans le monde arabo-musulman

Le hijab est devenu une question hautement politisée lors des phases charnières de l'histoire contemporaine du monde arabo-musulman.

Porter le voile est devenu l'étendard d'une lutte contre la domination étrangère, le régime politique en place ou bien encore l'outil de résistance au dérèglement et l'altération de la société... Ôter le voile, est lui aussi un acte polysémique, symbole de la modernisation sociétale et politique décrétée unilatéralement par l'État ou signe annonciateur d'une dynamique de libération des femmes de la soumission patriarcale.

Dans un contexte marqué par les positionnements politiques et les conflits idéologiques, les positions sur le voile oscillent entre deux grandes tendances. Dans les pays ayant opté pour la modernisation des institutions et de la société, à travers notamment la limitation de l'emprise de la religion sur la société et le système normatif et politique, le bannissement du hijab de l'espace public constitue l'un des éléments clés de leur politique (Turquie, Tunisie). Dans ce contexte, l'initiative de la réforme est toujours revenue à un gouvernement national qui s'est accaparé le chantier de l'émancipation des femmes et en a fait le levier de sa politique de modernisation. Inversement, l'imposition du voile aux femmes est considéré dans les régimes théocratiques de l'Islam politique de la région comme l'un des piliers de leur projet politico-sociétal (Arabie Saoudite, Iran). Toutefois, cet effort de classification ne doit pas occulter les dynamiques sous-jacentes et la complexité spécifique à l'évolution de chaque pays. En effet, les frontières sont poreuses et mouvantes et les différentes fonctions et significations du voile s'enchevêtrent aussi bien souvent dans un seul et même contexte.